

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

52 ème ANNÉE - NUMÉRO 712

09 OCTOBRE 1998 - 150 Francs CFA

BIENTÔT UN SANCTUAIRE À LA GROTTE MARIALE D'ARIGBO DE DASSA-ZOUMÉ

C'est en la fête de saint François d'Assise, le dimanche 4 octobre 1998, que Son Eminence Bernardin Cardinal Gantin a procédé à la bénédiction et à la pose de la première pierre du sanctuaire de la grotte mariale Notre-Dame d'Arigbo de Dassa-Zoumé.

D'une longueur de 72m sur 62 m de large et d'une hauteur de 45 m avec une tour de 47m, cet édifice marial qui sortira bientôt de terre comprend :

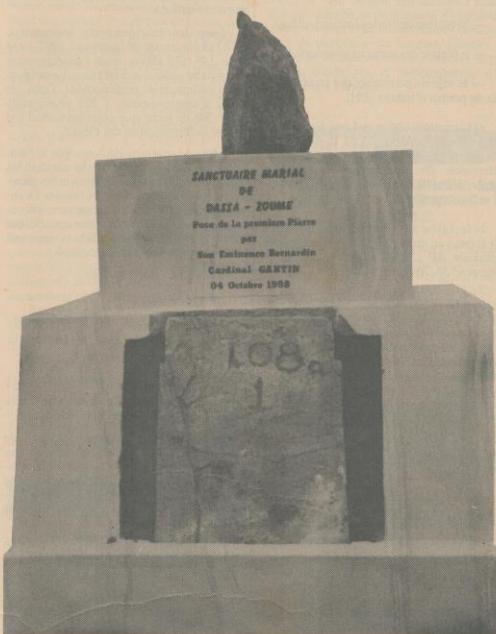
— 3 000 places assises à l'intérieur,

— 1 000 places assises et couvertes à raison de 500 pour chacune des deux terrasses latérales,

— un ensemble de gradins pouvant contenir 3 000 personnes soit au total 7 000 places assises.

Dans le cœur de ce futur joyau marial, environ 50 prêtres concélébrants pourront prendre place. Autant d'éléments qui ont fait dire à l'architecte de cette œuvre, M. Wilfrid Santos, qu'il s'agit d'un véritable dossier complet d'architecture et d'ingénierie.

Mais si « Dieu ne bâtit pas la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent ». Cela justifie et donne pleinement sens à la célébration eucharistique présidée par le Cardinal Gantin entouré pour la circonstance de l'évêcopat béninois dans son ensemble à l'exception de



l'évêque de Natitingou empêché, et de trente-deux prêtres.

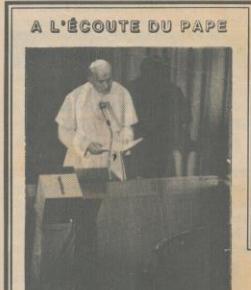
Y ont pris part des religieuses, des autorités politico-administratives ayant à leur tête Mme Marina d'Almeida Massougoudji, ministre de la santé publique; le roi de Dassa, sa majesté Oba Kotan II accompagné d'une partie de sa cour; une importante délégation italienne venue pour la circonstance et forte de 15 membres : évêque, prêtres, médecins, journalistes, étudiants, missionnaires. Une délégation de nos frères protestants était également de la partie.

La foule des fidèles qui a fait le déplacement est riche d'environ 5 000 personnes. Un beau monde dont la sécurité a été assurée par une modeste mais efficace équipe des forces de sécurité et des scouts catholiques béninois.

En somme, c'est à un second pèlerinage marial national que les fidèles ont eu droit pour implorer Dieu et son Fils par la Vierge Marie au pied de la grotte mariale d'Arigbo de Dassa-Zoumé. Son animation a été assurée par les chorales idaatcha, céilienne et hanyé.

Les textes de la liturgie de la Parole du dimanche 4 octobre 1998, étaient ceux du 27ème dimanche du temps ordinaire de l'année «C» (Livre d'Habacuc 1, 2-3 — 2-2, 4; Seconde Lettre de saint Paul à Timothée 1, 6-8; 13-14 et le Magnificat Luc, 1, 46-55). Le Cardinal Gantin s'en est d'ailleurs inspiré

(Lire la suite à la page 8)



A L'ÉCOUTE DU PAPE

QUAND IL Y A ÉGOÏSME ET PROFIT, LA BARBARIE N'EST PAS LOIN

Ce sont là des éléments qui s'imposent à la conscience des croyants. Quand l'homme court le risque d'être considéré comme un objet que l'on

RENTRÉE SCOLAIRE 98-99 SUR FOND DE DIFFICULTÉS

Lundi 5 octobre 1998, des centaines de milliers d'élèvers, d'élèves, étudiants et enseignants ont repris officiellement le chemin des écoles, collèges, lycées et amphithéâtres après trois mois de repos. Pour les uns c'est la joie,

pour d'autres le manque de professeurs avec des cours non dispensés l'année dernière est source d'inquiétude.

Pour les enseignants c'est le sempiternel problème de manque de matériels didactiques avec les revendications spécifiques. C'est dans cette ambiance que la rentrée a eu lieu.

Emboitant le pas à ses prédécesseurs, le ministre de l'Éducation nationale et de la recherche scientifique Damien Zinsou Alahassa a délivré le message protocolaire du lancement de la rentrée.

QUEL DIAGNOSTIC !

Ce fut l'occasion pour le ministre de l'Éducation, le 4 octobre dernier, de faire un diagnostic du système éducatif principalement au niveau de l'enseignement primaire

(Lire la suite à la page 2)

COUP DE THÉÂTRE FACE À LA CONSTRUCTION DU FOYER DES JEUNES FILLES À NATITINGOU

« Nous voudrions tout d'abord féliciter l'équipe de l'AGDSD et l'équipe de coordination du projet (projet de développement de l'éducation s'entend) pour la qualité du travail qui a été accompli, suite à nos communiqués du 21 mai 1998.

« Sur la base des informations que vous nous avez transmises, l'IDA n'a pas d'objection à l'attribution des marchés aux soumissionnaires... »

C'est en ces termes que la Banque mondiale donnait, le 13 août 1998, le feu vert à l'AGDSD, maître d'œuvre délégué pour la construction du foyer des jeunes filles à Natitingou, autorisant ainsi les quatre entre-

(Lire la suite à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

COUP DE THÉÂTRE FACE À LA CONSTRUCTION
DU FOYER DES JEUNES FILLES À NATITINGOU

AFD sommaire 2001 2001 budget 2001

SIA COTONOU SEMAISON 2001

(Suite de la première page)

prises soumissionnaires (SOBA-TP, COVEC, Armet international et SITRA) à démarrer les travaux dudit foyer. Effectivement, les travaux ont commencé début septembre dernier.

Et c'était un ouf de soulagement vu les péripeties qui bloquaient jusque-là leur démarre.

COUP DE THÉÂTRE

Une sommation de Me Hortense Bankolé de Souza intimant l'ordre d'arrêter les travaux de construction du foyer des jeunes filles à Natitingou est parvenue dans les locaux de l'AGSDS dans le même mois de septembre. Et pour cause, le sieur Adébo Boucarine Dine, au nom duquel agit Me Bankolé, revendique la propriété du site devant abriter le foyer des jeunes filles. Cette réclamation est appuyée par la convention de vente n° 6/183/P-SG-SAD du 11 novembre 1993 intervenue entre la préfecture de Natitingou et M. Dine. Et pourtant, cette convention a été abrogée par décision n° 001/P-SG-SAD du 13 février 1995. En son article 1er, on lit : « Est et demeure abrogée la convention de vente n° 6/183/P-SG-SAD du 11 novembre 1993 entre la préfecture de Natitingou et Monsieur Adébo Boucarine Dine et portant sur le domaine de l'ex-Société des transports de l'Atacora (STA) ».

Par ailleurs l'arrêté n° 6/170/P-SG-SAD du 9 octobre 1996 portant attribution du domaine de l'ex-STA pour la construction d'un internat des jeunes filles à Natitingou, en son article premier dispose : « Il est mis à la disposition du ministère de l'éducation nationale tout le domaine de l'ex-STA pour la construction d'un internat de jeunes filles à Natitingou. »

Au regard de ces pièces, on est en droit d'affirmer sans risque de se tromper que la préfecture de Natitingou a bel et bien repris à M. Adébo Boucarine Dine le domaine de l'ex-STA et le donne au ministère de l'éducation nationale pour y construire le foyer des jeunes filles. Mieux, l'affirmation est d'autant évidente qu'en réalité la terre appartient à l'État.

L'ÉTAT COUPABLE ?

S'il est vrai qu'une sommation ne saurait être une décision de justice, la situation interpelle le pouvoir public : de ce point de vue l'État doit prendre ses responsabilités, clarifier la situation, apporter les solutions qui s'imposent afin de permettre, dans la plus grande transparence, la poursuite des travaux de construction de ce foyer de jeunes filles.

Mais la situation n'interpellent-elle pas généralement le pouvoir face aux multiples problèmes domaniaux qu'on enregistre sur toute l'étendue du territoire et qui sont sources de confusion, de corruption avérée et parfois de déni de justice ? Les services domaniaux ne sont-ils pas à réorganiser voire à moraliser ? Pourtant le régime foncier du Bénin est clair, malheureusement tous les démembrements de l'État (les délégués de quartier, les chefs de village, les maires, les sous-préfets, les préfets, le ministère de l'intérieur...), tout cette nébulosité, assistée par des «démarcheurs» trop souvent véreux, non seulement s'intéressent mais accaparent les affaires domaniales, et pour cause, comme si le corps des notaires et surtout le service des domaines et de la conservation foncière

n'existaient pas. Le Bénin se targue cependant d'être un pays de droit ; mais quelle absurdité, notamment dans ce domaine !

ET POUR TANT LES TEXTES EXISTENT

La Loi en la matière existe et est sans ambiguïté. Elle distingue :

- le régime des terres immatriculées,
- le régime des terres non immatriculées
- le régime particulier des terrains objets de permis d'habiter (PH).

a) L'immatriculation au Livre Foncier est prévue par la Loi n° 65-25 du 14 août 1965 ; elle relève du droit moderne, donne lieu à délivrance d'un titre foncier et seule elle permet d'établir le droit de propriété, définitif et inattaquable, sur un fonds de terre.

b) Le régime des terres non immatriculées est soumis au droit coutumier et régie par la circulaire AP 128 du 19 mars 1931 et le Décret n° 56-704 du 10 juillet 1956.

c) Précisons de premier abord, que le permis d'habiter n'est pas un titre de propriété ; ainsi le titulaire ne peut être autorisé à céder ou donner en bail que les installations qu'il y a édifiées. Il confère un simple droit d'habitation, comme son nom l'indique. Il a été institué par la Loi n° 60-20 du 13 juillet 1960 complétée par le Décret n° 64-276 du 02 décembre 1964. Le permis d'habiter ne peut être délivré que sur un terrain déjà immatriculé au nom de l'État (domaine privé de l'État).

Voilà l'arsenal juridique : tout le reste est violation de la loi, brigandage de très grande envergure. Qui osera s'y engager ? Est-ce le ministre ou le Président Kérékou lui-même ? Affaire à suivre !

Alain Sessou

La communauté chrétienne de la paroisse Sainte-Thérèse d'Avila a célébré, le samedi 19 septembre 1998 dans la joie, l'allégresse et la piété, le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination sacerdotale du révérend père André Dessou. Double action de grâce puisque, ce même jour, il a plu au Seigneur d'admettre les abbés Bienvenu Iokpata et Thierry Djossa comme candidats au sacerdoce et de leur revêtir la soutane.

Le sommet de cette journée a été la messe d'action de grâce débutée à 11 heures par une procession coiffée par Monseigneur Vincent Mensah, évêque de Porto-Novo.

Vingt-cinq ans de fidélité au Seigneur. Voilà la merveille du Seigneur à son serviteur André Dessou.

Le peuple de Dieu de Kétou qui vibre encore au souvenir des festivités marquant le centenaire de son évangelisation a mis à profit la belle occasion pour se réjouir et louer le Seigneur.

Monseigneur Vincent Mensah qu'entourait une dizaine de prêtres n'a pas manqué de montrer à l'assistance que l'anniversaire de l'ordination d'un prêtre est aussi la fête de toute l'Église. Il a aussi rappelé la vie du vénérable Thomas Moreto, premier évêque de Danovery et de Kétou. Quant aux abbés Iokpata et Djossa, il leur a demandé de suivre l'exemple de ce père qui a fait de sa vie un holocauste agréable à Dieu. Il a conclu en recommandant aux jeunes abbés de toujours porter leur soutane et ne pas suivre ceux qui

RENTRÉE SCOLAIRE 98-99
SUR FOND DE DIFFICULTÉS

qui demeure encore la priorité des priorités du secteur, en terme d'atouts et de contraintes.

«Aujourd'hui, au Bénin, a dit le ministre, le taux brut de scolarisation est de 70,73 % dans l'enseignement primaire. Au cours de l'année scolaire 1997-1998, 805 630 élèves ont fréquenté nos établissements d'enseignement maternel et primaire dans plus de 5 500 écoles réparties sur toute l'étendue du territoire national.

Dans les enseignements secondaires, 152 118 élèves ont été inscrits en 1997-1998 dont 146 135 élèves dans l'enseignement secondaire général et 5983 dans l'enseignement technique et professionnel. Dans cet ordre d'enseignements 3 231 enseignants dont 308 de technique et professionnel ont assuré la formation de ces élèves.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement, les collectivités locales, les associations de parents d'élèves et les partenaires au développement, les besoins en enseignants du système demeurent préoccupants. Pour la présente année académique 1998-1999, ils ont été chiffrés comme suit dans chaque ordre d'enseignement :

Primaire : 1 566 matières ;

Secondaire général : 3 361 professeurs;

Secondaire technique professionnel : 142 professeurs ; Supérieur : 42 enseignants.

Soit au total : 5 111 enseignants.

Ces besoins correspondent à une masse salariale estimée à 3 780 211 250 Francs.

Par ailleurs M. Alahassa a souligné que l'évaluation des écoles par rapport aux normes E.Q.F. «École de qualité fondamentale» met en exergue les faiblesses même de notre système éducatif au niveau de l'enseignement primaire. Ces faiblesses ont pour noms :

- insuffisance de salles de classe et faible potentiel d'amélioration de l'accès ;
- pénurie d'enseignants ;

- insuffisance de livres dans les classes ;

- disparités inter-régionales en matière de

- faible efficacité interne et externe ;

LES MESSAGES PASSENT ET SE RESSEMBLENT

Face à la situation et à en croire le discours du ministre de l'éducation, le gouvernement s'est lancé dans une série de propositions et d'engagements en sept points visant à permettre, semble-t-il, à notre système éducatif de préparer les jeunes aux défis du siècle prochain.

A y regarder de près les messages à la veille de la rentrée scolaire passé et se ressemblent. Oui, ils se ressemblent par leurs généralités ponctuées de propositions et d'engagements parfois difficiles à tenir. Des statistiques viennent en illustration. Et le discours du Ministre Alahassa n'a pas échappé à cette règle. Mais pouvait-il en être autrement ? Certainement pas.

À l'instar des difficultés classiques, le système éducatif béninois a un problème de fond. Le Bénin n'est pas en réalité maître de sa politique d'éducation. A priori les discours officiels semblent n'être que des échappatoires.

En outre, le cordon de la bourse des investissements dans le système éducatif est gardé par les bailleurs de fonds.

ET SI LES CRÉDITS SONT BIEN CONSOMMÉS

Tout ceci est aggravé par la lenteur inquiétante dans la consommation des crédits mis à la disposition du système éducatif. Tenez, dans le portefeuille de l'IDA établi le 31 décembre 1997 et valable à ce jour, sur près de 11 milliards de crédits disponibles depuis 1995 jusqu'en février 2000, dans le cadre du projet du développement du secteur de l'éducation, à peine 2 milliards ont été décaissés au jour d'aujourd'hui alors qu'on aurait dû déjà dépasser les 6 milliards. Par ailleurs, sur un besoin d'enseignants de 5 111, à peine 1 000 recrutés de façon occasionnelle. Et pour cause les exigences du programme d'ajustement structurel obligent.

Voilà l'environnement dans lequel évolue le système éducatif béninois qui, aussi longtemps qu'il y vivra, pourra sortir du marasme dans lequel il est plongé depuis des lustres. Le véritable combat est à ce niveau. Et de ce point de vue, seul le génie créateur du Bénin doit être son propre sauveur. Autrement, les discours et autres messages sur le développement du système éducatif se seraient que de vieux pieux. Et ce serait bien dommage pour non seulement l'éducation béninoise mais pour le développement du pays.

Alain Sessou

MERVEILLES À KÉTOU

n'a portent pas régulièrement

Par ailleurs M. Alahassa a souligné que l'évaluation des écoles par rapport aux normes E.Q.F. «École de qualité fondamentale» met en exergue les faiblesses même de notre système éducatif au niveau de l'enseignement primaire. Ces faiblesses ont pour noms :

- insuffisance de salles de classe et faible potentiel d'amélioration de l'accès ;
- pénurie d'enseignants ;

Commune d'hiver, les réjouissances populaires ont suivi cette célébration eucharistique.

Puisse le Seigneur continuer de bénir le révérend père André Dessou et de réaliser son projet sur les abbés Bienvenu Iokpata et Thierry Djossa.

Abbé Virgile Klipim Babatoudé

Grand séminaire Louis-Pastor

Tchavodji

Nous remercions tout spécialement les personnes qui soutiennent un

Abonnement de Soutien ... 500 à 8 000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement d'Amis/Bénéfice ... 10 000 à 15 000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Amis/Bénéfice ... 20 000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse ... 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin ... 3 720 F CFA

Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo ... 4 680 F CFA

Guinée ... 4 680 F CFA

Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. ... 5 760 F CFA

Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone ... 7 560 F CFA

Kenya (Zaim) ... 9 000 F CFA

Pakistan, Inde, Angola, Ouganda et Tanzanie ... 12 000 F CFA

U.S.A. ... 9 480 F CFA. 94,80 FF

Amérique (Nord, Centrale, Sud) ... 10,200 F CFA. 102,00 FF

Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) ... 10,200 F CFA. 102,00 FF

Canada ... 12,600 F CFA. 126,00 FF

Chine ... 12,600 F CFA. 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES KÉNU ET LA CHEFFERIE DE TERRE À DANGBO DANS LE WÉMÈ

(Suite et fin)

III — L'ARRIVÉE D'UNE VAGUE D'ENVAHISSEURS ET LA FONDATION DE DANGBO

Les Ké étaient déjà installés dans la région lorsqu'arriverent de nouveaux migrants. Ils avaient à leur tête Agonyinhuau. Les guerres ou l'épouvante qu'elles leur inspiraient seraient à l'origine de leur départ de Wémè-Huégo⁽¹³⁾ selon les uns, de la région de Hlagba⁽¹⁴⁾ selon d'autres. Contrairement aux premiers immigrants connus, les Ké de souche yoruba, appartenait à l'aire culturelle ajatado. L'on ne saura peut-être jamais les étapes de leur migration, ni le temps qui a séparé cette deuxième vague migratoire de la première.

Agonyinhuau et sa suite découvrirent la présence des Ké dont le chef les reçut, mais sans grand enthousiasme. En effet, Kéholu ne voulait pas que d'autres hommes viennent s'installer auprès de lui, pour des raisons de sécurité. Finalement, face aux insistances de l'étranger, il se résolut, de mauvaise grâce, à l'accueillir provisoirement. Grand chasseur, Kéholu était cependant heureux de constater que durant ces longs mois de randonnée cynégétique, son hôte assurait avec bonheur la protection de la localité contre des incursions ennemis, notamment celles de guerriers, de voleurs et de malfaiteurs qui ont jeté leur dévolu sur le village. À force de les mettre en déroute, il a fini un jour par en arrêter quelques-uns dont il réussit à s'emparer de la pirogue après en avoir auparavant tué certains.

Revenu de chasse, Kéholu qui, dès la première rencontre avec Agonyinhuau avait manifesté quelques réticences à

cohabiter avec lui, ne put cacher sa joie devant cet hôte guerrier courageux qui commença par lui inspirer confiance. En guise de récompense, il lui donna un fusil, un couteau et, plus tard, sa fille Kon en mariage.

Paradoxalement, les exploits d'Agonyinhuau ne dissipèrent cependant pas entièrement les appréhensions de Kéholu : un étranger aussi puissant ne finira-t-il pas un jour de retourner ses armes contre lui ?

Au terme de longues réflexions, Kéholu décida de convaincre Agonyinhuau de la nécessité d'aller l'installer dans la région de Misrété, c'est-à-dire nettement en dehors du pays Ké. De commun accord, ils se mirent en marche. Ils ne tarderont pas cependant, à quelques pas de Ké, à remarquer devant eux la présence d'un serpent barrant de tout son long le sentier. Ils le tuèrent. C'était à l'emplacement de l'actuelle école primaire publique de Dokomé, au lieu dit Agbonu, c'est-à-dire la frontière, la limite, la ligne de démarcation désormais entre le domaine des Ké et celui d'Agonyinhuau. En effet, la vue, tout à fait inattendue de ce reptile, amena Kéholu à renoncer à poursuivre autre mesure la recherche d'un lieu d'implantation pour Agonyinhuau. Plutôt que d'aller jusqu'à Misrété, il installa son hôte sur ses propres terres à quelques pas du serpent qui a barré la route : *Dan gbo ali, le serpent a barré, à coup la route !* se serait écrit Agonyinhuau⁽¹⁵⁾, qui s'est tout simplement contenté d'abréger cette phrase (*dan gbo ali*) en Dangbo pour en faire un toponyme,

le nom de sa localité. Kéholu donna en exploitation à Agonyinhuau un grand trou à poissons du nom de Gblonkpé.

D'autres migrants arrivèrent par la suite, recevant toujours des terres des Ké, chefs de terre. Kéni ou marché de Ké qui s'animaient tous les trois jours du calendrier local (en réalité tous les deux jours) fut définitivement transféré à Dangbo à la suite des nombreuses bagarres⁽¹⁶⁾ perturbatrices des échanges sur ce lieu de ralliement périodique. C'est dans ces conditions que Dangbo connut un développement plus rapide que Ké, évolution qui vint accélérer l'implantation d'un pouvoir politique de type monarchique faisant de cette localité le chef-lieu d'un royaume avec des institutions socio-politiques très élaborées. Les Ké détiennent toujours la chefferie de terre en tant que premiers occupants du site.

Garant de la sécurité, le pouvoir royal a attiré beaucoup d'autres migrants fuyant les guerres qui désolaient leurs régions. Le nom Dangbo connaît un rayonnement tel qu'à l'extérieur il n'est plus question du pays Ké, jusqu'à ce jour.

CONCLUSION

Une tendance se fait de plus en plus jour à Dangbo, prenant le contre-pied de la vérité historique : elle consiste à chercher à remettre en cause l'antériorité d'occupation du sol par les Ké, et, par conséquent, la chefferie de terre qui, pourtant, leur revenait de droit. En fait, aucun vrai traditionaliste de Dangbo ne saurait

remettre aujourd'hui en cause l'antériorité d'occupation du sol par les Ké ou Kénu. Les restes de la pirogue des ennemis saisis par Agonyinhuau sont encore là. Les grandes cérémonies religieuses à Dangbo sont toujours précédées d'un hommage rendu d'abord aux Ké⁽¹⁹⁾ et à leurs divinités tutélaires, celles des lieux. L'on comprend que les Dangbonu (ceux de Dangbo) aient à l'époque respecté les interdits édictés par les Kénu, à savoir : ne pas forer de puits⁽¹⁷⁾; ne pas construire de maison aux toits de chaume diti kí, renoncer à prononcer l'exclamation ké ! etc.

Un groupe de Yoruba arrive et s'installe : les Ké. Peu après, des migrants appartenant à l'aire culturelle ajatado sont accueillis par les premiers qui les installent à l'écart. Les anciens détiennent le pouvoir religieux, la chefferie de terre, abandonnant aux nouveaux venus le pouvoir politique... schéma classique répandu dans l'espace qu'occupe aujourd'hui la République du Bénin.

NOTES

(13) D'après nos informateurs cités plus haut (note 1).

(14) Expression *fin et non yoruba*.

(15) Nos informateurs n'ont pas voulu nous fournir davantage de renseignements à ce sujet.

(16) Ils disent d'abord *Kpé Ayinza*, c'est-à-dire, par la grâce des Ayinza, les propriétaires de la terre que sont les Kénu.

(17) L'on raconte que durant la période précoloniale, les puits creusés dans la région ne donnaient pas de l'eau ou se comblaient spontanément en grande partie.

A. Félix Irako

À LA DÉCOUVERTE DES BASES TECHNIQUES DE HANDBALL MODERNE

Le lundi 21 septembre 1998 au 2 octobre dernier, le comité national olympique et sportif béninois (CNOSB) grâce au soutien de la solidarité olympique et de la fédération internationale de handball (FIH) a organisé à Cotonou un stage national de formation et de recyclage des entraîneurs de handball du Bénin. Le stage a regroupé une vingtaine d'entraîneurs dont deux femmes et il s'est déroulé sous la responsabilité des experts de l'IHF, le Français Michel Germain et le Béninois Mansourou Arémou.

Les stagiaires ont reçu des enseignements sur l'organisation de la Fédération internationale de handball et de la confédération africaine de handball. Par ailleurs, ils ont suivi des communications relatives aux tendances actuelles du handball, aux bases techniques individuelles en attaque, au savoir-faire individuel en défense, au savoir-faire collectif en défense aux contre-attaques.

Une formation qui semble-t-il a laissé aux entraîneurs une importante marque de connaissance.

MOGAS 90 : VAINQUEUR DES COUPES DE LA NATION

Les pétroliers du Mogas 90 de la SONACOP ont brisé le rêve des Dragons FC de l'Ouémé de réaliser le doublé (championnat-coupe), cette saison, en les battant le dimanche 27 septembre dernier au stade de l'Amitié de Kouhoumou, par le score de 1 but à 0, en finale de la coupe du Bénin de football.

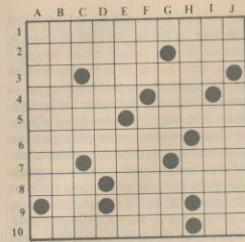
N'oubliez pas votre
réabonnement.
Merci.

Les deux équipes ont encore une occasion de se rencontrer cette saison. Ce sera à l'occasion de la super coupe du Bénin qui oppose traditionnellement le champion de la saison au vainqueur de la coupe du Bénin.

En recevant ce dimanche la coupe tant convoitée des mains du directeur de cabinet du ministre de la jeunesse, M. Mansourou Arémou, le capitaine Hubert Hangbé et ses coéquipiers sont désormais investis de la lourde mission de représenter le Bénin à la coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe, la saison prochaine.

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- 1. Brusques changements d'opinion.
- 2. Très jeune poisson. Changement de peau. — 3. Démonstratif. Rassemble. — 4. Sélectionnée. Conjonction — 5. Enlevés. Aire de lutte. — 6. Nettoyage. Attesse royale. — 7. Fin d'infini. Le cri du Christ. Appel. — 8. Pillage. Espérance. — 9. Deux romains. Voyelles de cœur. Mot d'enfant. — 10. Bouleverser. En matière de.

VERTICALEMENT

- A. Sources de richesse. — B. Avertissement. — C. Article défini. Fin de séries. Comité international olympique. — D. Ebriété. — E. Contestée. Partie de l'intestin grêle. — F. Garante de la paix dans le monde. Prudente. — G. Arbre des savanes. Parfait. — H. Singé. Ensemble des dialectes inversé. — I. Roulée. Orifice nasal. — J. Pronom. Tomberas.

(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

Enrayer la transmission du sida de la mère à l'enfant

Un traitement capable d'empêcher la transmission du virus du sida de la mère séropositive à son enfant sera proposé à 30.000 futures mères du Tiers monde.

Reste la question (cruciale) de l'allaitement.

Jusqu'à présent, ce traitement était inaccessible à la plupart de ces pays du fait de son coût, évalué à quelque 800 dollars soit environ 400.000 F CFA. Mais une étude récente réalisée en Thaïlande a démontré qu'un traitement "aléatoire" par l'AZT (un antirétrovirus) parvenait à réduire de moitié les risques de transmission mère-enfant du virus du sida pour un coût de 50 dollars soit environ 30.000 F CFA. Ce programme démarra dans 11 à 17 mois dans 11 pays dont 8 africains (Botswana, Burkina Faso, Rwanda, Zimbabwe, Zambie, Côte d'Ivoire, Ouganda et Tanzanie).

L'annonce de ce plan à la dernière Conférence mondiale sur le sida qui s'est déroulée à Genève, a certes réjoui les participants mais a soulevé encore plus de questions. Le traitement dont bénéficient ces 30.000 mères à la fin de leur grossesse et au moment de leur accouchement sera-t-il poursuivi ensuite ? Personne n'a pu donner de réponse claire

à cette question essentielle lancée par plusieurs représentants d'associations de malades à Genève. Mais un des responsables de la campagne Glaxo Wellcome, Dr Young, a bien entendu que si les gouvernements des pays concernés estimaient qu'il fallait traiter ces femmes par trithérapie, sa compagnie ne voudrait pas être montrée du doigt en bloquant un tel projet à cause de prix inabordables. A bon entendeur salut...

Onusida et l'OMS, maîtres d'œuvre de l'opération, se sont engagés de leur côté à assurer le traitement même aussi à l'avenir. La trithérapie aux femmes enceintes qui, dans 90% des cas n'y ont pas accès. En parallèle, des soins obstétricaux de bonne qualité seront prodigués à ces femmes. Le laboratoire Glaxo Wellcome, producteur de l'AZT, a déjà pris l'initiative de diminuer le prix de son antirétroviral de 60 à 75% quand celui-ci sera utilisé dans un pays du Tiers monde.

UN DILEMME : L'ALLAITEMENT

L'enfant naissant inderme du VIH, reste à le protéger de tout risque de contamination. L'allaitement, qui reste la meilleure façon de nourrir un

nouveau-né, devient alors le cas d'une mère séropositive, un défi terrible. Soit elle renoncera au sein au risque de la contaminer par le virus, soit elle passe au biberon avec le risque d'autres infections mortelles, si elle n'a pas accès à de l'eau de bonne qualité. Reste que, selon Onusida, entre le tiers et la moitié des infections par le VIH chez le jeune enfant sont contractées par le lait maternel...

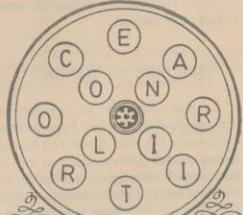
De plus en plus de pays en développement fournissent aux femmes enceintes infectées par le virus du sida des informations sur la façon d'allaiter en toute sécurité leur bébé. Mais le prix du lait en poudre reste inabordable pour la plupart. Toutefois, quelques gouvernements comme celui de la Thaïlande fournissent aux femmes séropositives du lait gratuit ou subventionné. Si toutes ces mesures d'accompagnement ne sont pas mises en place simultanément à l'instauration du traitement par l'AZT, on donnerait raison à cette responsable d'organisation anti-sida qui craignait "qu'ainsi, on ne programme la naissance de milliers d'orphelins".

Claire Virginier (MF)

NDRL Que fait-on au Bénin dans ce domaine ?

LES MOTS SYNONYMES

Découvrez deux mots synonymes comportant sept et cinq lettres en utilisant toutes les lettres mentionnées dans les cercles



(Réponse en page 10)

ROUE MESSAGERE

« L'indigence rend humble ». C'est le vrai sens du message proverbial inscrit sur la roue. Pour le découvrir, partez d'une lettre et tournez vers la droite. Le tout est de trouver la lettre de départ.



(Réponse en page 10)

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Deux homonymes : **chaos** (**CHAOS**) et **cahot** (**CAHOT**), tous deux se prononçant KO.

Le **cahot** (**CAHOT**) est le sursaut que fait une voiture en roulant sur une route mal entretenue et le **chaos** (**CHAOS**) un grand désordre.

Entre ces deux mots, une différence essentielle: un **H** muet en deuxième ou troisième lettre, avec un **T** final pour «cahot» (se souvenir de cahot... cahot), et un **S** final pour **CHAOS**.

DES MOTS POUR JOUER

Que mangent...

- les nécrophages ?
- les ophiophages ?
- les ichthyophages ?

Réponses : Les nécrophages mangent des cadavres... des insectes nécrophages. Les ophiophages mangent des serpents (du grec ophis, serpent).

Les ichthyophages mangent des poissons (on dit aussi piscivores).

N.B. Pour les animaux supérieurs, on dit charognards, au lieu de nécrophages.

AUTOUR D'UN MOT

Le compte (**COMPTE**), de compter (en latin : computare).

Le **compte** c'est le calcul d'une quantité : les recettes, les dépenses, le **compte** d'une population nommé recensement ou dénombrement.

De nombreuses locutions sont formées avec le **compte** : **compte rond** (sans fraction), **compte d'apothicaire** (exagéré), **bout du compte** (tou bien considéré). **Être loin du compte** (se tromper), **se rendre compte** (s'apercevoir, comprendre), etc.

Les **comptes** forment la comptabilité avec ses termes propres, tels que : avoir, actif, crédit, profit, passif, espèces, bilan et capital.

De nombreuses opérations comptables sont à la base des comptes : on ouvre, on assure ou on débat un compte, sans oublier de le vérifier, de donner quittus ou de le fermer.

Des livres... de comptes... naturellement, enregistrent toutes les opérations comptables : achat, vente, livre de caisse et livre des opérations diverses, tout cela organisé et vérifié par les comptables, voire les experts comptables.

Et comme dit le proverbe, «chacun sait que les bons comptes font les bons amis».

DES MOTS D'AILLEURS

Une locution verbale : **lâcher la patate**.

En Louisiane, dans le domaine du travail, lâcher la patate c'est relâcher son effort.

On dit couramment : c'est pas à cette heure qu'on va lâcher la patate... nom d'une charrette !

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Une artothèque est un organisme de prêt d'œuvres d'art.

De même on dit : **cartothèque**, **cinéma-thèque**, **bibliothèque**, etc.

Théque est un élément grec signifiant loge, réceptacle, armoire...

Avant-soirée, au pluriel des **avant-soirées** (S à sollicité). Se dit, surtout en télévision, de la trame horaire précédant les émissions du soir, notamment précédant le journal parlé.

AUTOUR D'UN MOT

Charité, du latin caritas de carus, cher.

L'amour du prochain, c'est la charité. On

peut dire aussi: bonté, humanité, générosité, philanthropie, miséricorde, pitié ou complicité.

Quelqu'un de charitable est bon, humain, généreux, plus que juste. C'est un philanthrope ou un altruiste. Faire la charité c'est donner du secours, venir en aide, héberger, se donner aux malheureux et parfois pour cela : quérir, recueillir des dons, offrir son oblige.

Une personne charitable c'est la Providence des malheureux et il existe de nombreuses œuvres de bienfaisance, des fondations pieuses ou non, ou tout simplement l'assistance publique, les bureaux d'aide sociale, les asiles et de nombreux foyers de charité.

Demander la charité, c'est tendre la main, mendier et d'une manière populaire faire la manche.

« Les portes de la charité sont difficiles à ouvrir et dures à fermer », assure une sentence chinoise.

DES MOTS À DEVINER

Le lucre (**LUCRE**), est-ce :

- un profit recherché avec avidité ?
- le jus obtenu par le broyage de la canne à sucre ?
- le fret d'un bateau ?

Réponse : **Le lucre** est le profit plus ou moins licite, recherché avec avidité.

AUTOUR D'UN MOT

Certain, de latin populaire certanus, de certus... assuré.

Ce qui est considéré comme vrai est certain, sûr, évident, positif, incontestable, indiscutable, réel, authentique et exact. Les adverbes correspondants sont : certainement, réellement, manifestement, indiscutablement. Une certitude est une vérité, une réalité.

Celui qui considère une chose comme certaine est convaincu, persuadé. Il tient de bonne source, il parle en connaissance de cause et il est fondé à dire ou à croire. Il peut s'agir d'une certitude absolue, mathématique, voire intuitive.

Et pourtant comme dit une sentence latine : « La seule certitude c'est que rien n'est certain ».

DES MOTS INTRUS

Assidu, indu, goulu, prétendu; un de ces mots est un intrus. Lequel et pourquoi?

Réponse : **Prétendu**, qui fait prétendument, sans accent circonflexe sur le U.

Les autres mots : assidûment, indûment, goulinement (assidu, indu, goulu) prennent un accent circonflexe sur le U.

AUTOUR D'UN MOT

Concession, du latin concessio (de concedere, céder).

La concession c'est l'action de mettre à la disposition de quelqu'un. On parle de concession d'un droit, d'un privilège, d'un terrains. On dit aussi cession, ou octroi. Conceder, c'est donner, accorder, attribuer.

Lors d'une discussion, l'abandon d'un point, d'une idée, c'est aussi une concession, un renoncement. La concession peut être mutuelle; il y a alors compromis, transaction.

En faisant des concessions on est de bonne composition, on est arrangeant, accommodant.

Comme dit un proverbe italien: « Parfois il est sage de boire pour n'être pas noyé... » Une concession qui évite le pire !

NATION

BÉNIN : LA CULTURE DU MANIOC EN QUESTION

21 septembre 1998, à la place de l'indépendance à Cotonou, le Président Mathieu Kérékou, de façon inopinée, rencontre les "conducteurs de taxi-motos" et les "transitaires ambulants". Objet : le général Mathieu Kérékou invite avec force ces derniers à s'investir dans la culture du manioc qui serait prometteuse avec un impact moins dégradant sur l'environnement.

Tollé général sur fond de commentaires :

— Kérékou se moque de nous clam-t-on, dans le milieu des conducteurs de taxi-motos.

— Kérékou n'a pas changé, lance-t-on par-ci et par-là.

— Kérékou est pourtant responsable de la situation, crie-t-on également.

— Le projet est alléchant mais la manière de le présenter est mauvaise, affirme-t-on encore par ailleurs.

UNE ÉCONOMIE AGRICOLE

En réalité, la structure actuelle de l'économie béninoise totalement basée sur la quasi monoculture du coton mérite que l'on appréhende le projet sans passion. En effet, avec plus de 70% de sa population dans le secteur agricole et dont la contribution au PIB est d'environ 35%, le Bénin est essentiellement un pays agricole. Seulement, le coton, le seul produit d'ex-

portation qui constitue plus de 60% des ressources d'exportation ne garantit plus la durabilité et la stabilité des revenus à long terme. Face à cette réalité qui n'inspire guère confiance, la diversification de l'agriculture béninoise clamée depuis toujours doit aujourd'hui, plus qu'hier et moins que demain préoccuper. La mondialisation d'ailleurs oblige. On se souvient, la table ronde sur le secteur rural tenue en septembre 1995 avait mis l'accent sur la diversification des cultures notamment celles dont les produits sont destinés

à l'exportation. Et au nombre de celles-ci, il y a l'anarcade, la pomme de terre et bien sûr le manioc.

QUE DIRE DU MANIOC ?

Le plan directeur de la recherche agricole du Bénin, selon le professeur d'agronomie Gauthier Biaou, voit dans le manioc une principale source de devises et lui a consacré un programme de recherche à long terme. Une étude menée au Bénin

pour le programme de renforcement des institutions en matière de relance sur la sécurité alimentaire au Sahel en 1996 et une enquête au niveau de quelques exploitants agricoles et unités de transformation du manioc au Bénin, présentent le manioc comme une culture moins délicate en pleine évolution et dont la production, la transformation et la commercialisation méritent d'être soutenues. Mieux, selon les chercheurs spécialistes de la faculté

des sciences agronomiques de l'Université nationale du Bénin, comparé au coton, le manioc est une culture moins risquée à cause, entre autres, de la relative maîtrise de son système de production et de sa commercialisation intérieure par la population elle-même sans beaucoup d'interventions exogènes comme pour le cas des autres cultures de rente. De même, le manioc est moins sujet à une trop grande variabilité par rapport au coton selon les chercheurs de la FSA. Par ailleurs, avec la dévaluation du F CFA de janvier 1994, l'importance du coton, à partir des zones francs CFA, est devenue plus onéreuse. Pendant ce temps, le manioc béninois est fortement demandé dans les pays de l'Afrique centrale comme le Gabon, le Congo et autres. Par conséquent, la dévaluation aura contribué au développement des échanges inter-régionaux et au renforcement de la position du Bénin en tant que pays exportateur de manioc et de ses dérivés.

DES DEMANDES POTENTIELLES

À y regarder de près et sans risque de se tromper, il est aisément d'affirmer que le Bénin n'a pas su, jusqu'à ce jour, profiter de toutes les opportunités à lui offertes par la culture du manioc; il est même incapable déjà de satisfaire la demande régionale. Et cela au moment où, au regard des informations reçues, la demande de manioc sur le marché international serait très forte. De ce point de vue, le désir du Chef de l'Etat exprimé le 21 septembre dernier de voir prendre au sérieux la culture du manioc présente beaucoup d'intérêt pour l'économie béninoise. Mais pour y arriver, il convient de se départir des invectives et cesser de vouloir trouver des boucs émissaires chaque fois que des initiatives utiles au plan national ne coïncident pas avec nos intérêts personnels, même si elles portent atteinte à notre fierté, parfois déplacée.

MOINS DE THÉORIES ET PLUS D'ACTIONS

En conséquence, il ne sera absolument rien d'exhorter, avec éclat, à la production du manioc pour aboutir lamentablement à une impasse totale. Il est alors impératif, au-delà de la théorie, que l'Etat jogue la face à la parole le plus rapidement possible. Ceci en élaborant le plus urgentement un plan cohérent de développement de la filière du manioc et en offrant un soutien technique des facilités, des incitations... aux promoteurs. Le rôle essentiel attendu de l'Etat sera de faciliter l'accès à l'information, de développer des infrastructures de communication, d'organiser le système de crédit et autres, pour favoriser une production intensive du manioc et sa commercialisation à des conditions avantageuses.

Ce faisant, le Bénin pourra tirer le maximum de profit non seulement de la culture du manioc mais en général de l'agriculture. Et nul ne sera de trop pour atteindre cet objectif car l'enjeu c'est le développement du Bénin.

Philippe L. Amoussou



PRENDRE LE TAUREAU PAR LES CORNES

Apparemment, on est tenté de croire que le général Mathieu Kérékou veut aller loin dans son désir de promouvoir la culture du manioc à une grande échelle. La demande de 100 000 tonnes des produits de manioc constitue un besoin du marché largement ouvert au Bénin. L'opportunité est à saisir et le jeu en vaut la chandelle, surtout lorsqu'on sait que le potentiel agricole béninois est plus que capable de satisfaire à cette demande.

Convaincu du bien-fondé de la chose, le Chef de l'Etat a confié le "dossier manioc" à la coalition des Forces démocratiques (CFD). Au cours d'une conférence de presse donnée le vendredi 2 septembre dernier, l'ensemble du commerce, de l'artisanat et du tourisme, Gatien Houngbedji, président de la coalition, a affirmé que le marché pouvant absorber notre éventuelle production à grande échelle de manioc existe, tant au niveau national qu'à l'étranger. Le manioc déjà transformé dans notre pays en gari, tapioca et autres dérivés, a fait remarquer le président de la CFD, n'arrive pas à satisfaire la demande provenant de l'extérieur, surtout du Gabon, du Sénégal, du Niger, du

Burkina Faso, du Cameroun, du Ghana. Et de souligner que le gari inventé par notre pays est devenu une denrée alimentaire très appréciée et recherchée en Afrique et hors d'Afrique. Parlant de la procédure de mise en œuvre du projet, le président de la CFD a indiqué qu'elle consiste à :

— rechercher des terres de 500 à 2 000 ha dans les six départements pour l'implantation des fermes de manioc;

— négocier avec les propriétaires des terres au cas où celles-ci n'appartiennent pas à l'Etat pour trouver les meilleures formules de mise en valeur en sauvegardant les intérêts des uns et des autres (donation, achat, location, etc.);

— recenser les jeunes désireux de faire de l'exploitation agricole sans contrainte et contribuer de fait à leur formation en les faisant encadrer par les structures compétentes de notre pays ;

— commencer la culture du manioc en s'assurant des dispositions devant permettre leur transformation en cassettes et leur séchage conformément aux normes internationales au regard des besoins des acheteurs internationaux ;

Ph. L.A

QUE RETENIR DU SYSTÈME D'AVANCEMENT AU MÉRITE EN QUESTION ?

« Avec le nouveau mécanisme, je travaille, j'avance, je suis performant et je gagne ».

Voilà, grossomodo, l'essentiel à retenir de la Loi n° 98-035 du 15 septembre 1998 relative au nouveau mécanisme d'avancement au mérite récemment votée par l'Assemblée nationale. Et c'est cela que M. Ousmane Batoko, ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative a essayé d'expliquer au cours d'une conférence de presse tenue à l'INFOSEC, à Cotonou, le lundi 05 octobre 1998.

Les multiples questions d'éclaircissement posées à l'orateur par les journalistes présents à ce rendez-vous leur ont permis de se convaincre que si la fonction publique devait être performante ou si chaque agent faisait pour ce pourquoi il est payé, l'administration deviendrait un levier important pour le développement économique du pays. Le développement aurait alors d'heureuses conséquences sur les salaires, primes, indemnités et autres traitements des fonctionnaires.

Tant il est vrai qu'à côté de ceux-ci — qui sont environ 30 000 — se trouvent plusieurs autres travailleurs du secteur privé qui sont, eux, avancés au mérite. Il en est de même pour les militaires, les policiers, les officiers généraux ainsi que les magistrats.

Et pourquoi donc pas les agents de l'administration publique ? Là-dessus, il importe de se poser la question de savoir si la fonction publique doit être synonyme de paresse et de médiocrité.

Une sérieuse méditation de cette interrogation devrait amener ceux qui ruminent encore leur colère contre cette loi, — notamment les syndicats qui estiment que le gouvernement a sacrifié les intérêts des populations sur l'autel des exigences du FMI et de la Banque mondiale — à relativiser leur position. Car le gouvernement a le devoir de mettre les agents de l'Etat au travail, en compensation d'une rémunération bien méritée et bien appréciée.

Encela, le nouveau mécanisme d'avancement au mérite n'est que justice. Surtout quand on se rend compte qu'il constitue une exigence de la Conférence nationale de février 1990 qui a prononcé l'excellence comme une des conditionnalités du libéralisme économique, corollaire de la démocratie.

LE NOUVEAU MÉCANISME ET SES OBJECTIFS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Selon le ministre Ousmane Batoko, le nouveau mécanisme d'avancement vise essentiellement à :

— améliorer les performances de l'administration publique en faisant, dans une large proportion, du mérite et du rendement du fonctionnaire, les bases de sa promotion dans la fonction publique ;

— récompenser chaque fonctionnaire et le motiver par rapport aux missions et objectifs de son administration ;

— disposer d'une administration dont les coûts sont directement proportionnels à sa productivité et à son rendement.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Ils sont, toujours selon le ministre, définis dans le plan de réforme et de modernisation de l'administration publique béninoise en ses programmes 6 et 8, énoncés ainsi qu'il suit :

— **Programme 6 : « Le développement d'une nouvelle culture administrative centrée sur le mérite, le service public, le travail en équipe et le contrôle de gestion ou des résultats » :**

— **Programme 8 : « La valorisation des ressources humaines et le renforcement des capacités nationales de gestion » :**

— 8 - 4 : « Instaurer une politique conséquente de suivi, de contrôle et de rémunération dans la fonction publique ;

— 8 - 5 : « Instaurer un système d'avancement et de promotion dans la fonction publique fondé sur le mérite et la productivité ».

CONTENU DU SYSTÈME PROPOSÉ

Abordant ce chapitre, le ministre de la fonction publique a précisé que le nouveau système d'avancement au mérite se présente comme un mode de gestion de type participatif et une méthode de direction par objectif. Le travail à faire par périodes, les objectifs et les moyens pour les atteindre seront définis de commun accord entre le chef et son agent sur la base d'un contrat d'objectifs. Les critères d'appreciation et de notation seront prédefinis en prenant en compte la spécificité de chaque emploi et la réalisation des objectifs convenus par les deux parties.

Le nouveau système favorise donc l'entretien, le dialogue et la communication entre l'agent et son chef.

CONCRÈTEMENT, COMMENT SERA APPLIQUÉ LE NOUVEAU SYSTÈME D'AVANCEMENT AU MÉRITE ?

Il s'agit, selon le ministre, de :

a) Procéder effectivement, dans le cadre des attributions de chaque ministère, à une définition annuelle voire mensuelle des principaux objectifs.

De ces objectifs globaux devront découler les objectifs partiels et spécifiques pour chaque direction, service, etc. et, en conséquence, des tâches à exécuter par les agents quel que soit le niveau où ils se trouvent.

Les agents doivent être associés à cette définition des objectifs et tâches qui est une étape décisive.

Ils seront non seulement responsabilisés (lettre de mission, contrat d'objectifs, cahier des charges, etc.) mais également

conscientisés sur l'importance de leur rôle dans la chaîne de production des services.

Dans cet ordre d'idées, il est nécessaire de procéder à une évaluation des emplois, d'identifier et de décrire les postes, de définir les profils de leurs occupants pour une meilleure répartition du personnel (recrutement, redéploiement, formation). C'est à ce travail que s'attellent actuellement tous les ministères et institutions de l'Etat.

b) Instaurer une culture de contrôle au sein de la fonction publique. Pour ce faire, l'évaluation des performances des agents doit se faire au quotidien d'où la nécessité pour les responsables à divers niveaux de créer une fiche individuelle de suivi de chaque agent comportant des critères, de barèmes et des périodicités de notation selon les cas de figures.

Les critères pris en compte aujourd'hui dans des pays ayant entrepris une réforme de leur système d'évaluation sont de deux ordres :

— Les performances de l'agent (quantité de travail, qualité et délai d'exécution) et

— Le comportement (respect de la déontologie, de la hiérarchie, relations humaines...).

Le barème et la périodicité de la notation peuvent varier suivant l'usage que l'on veut faire de la note (avancement ou octroi de prime).

c) Assurer un mécanisme d'évaluation périodique des résultats obtenus par la structure considérée par rapport aux objectifs préalablement fixés suivant l'emploi. Les critères d'appreciation et de notation seront prédefinis en prenant en compte la spécificité de chaque emploi et la réalisation des objectifs convenus par les deux parties.

En somme un bilan à mi-parcours est toujours utile. Il en est de même du dialogue

et d'une manière générale de la communication qui devront jouer désormais un rôle important dans la vie de chaque cellule administrative (cercles de qualité, bilan de compétence, entretien d'évaluation), notamment dans les rapports entre le supérieur et ses collaborateurs.

d) Rendre effective l'application des récompenses et des punitions car le contrôle n'aurait pas de sens s'il n'engendrait pas des motivations profondes chez les uns et les autres: primes, promotion, formation pour encourager les agents méritants à toujours bien faire pour préserver leurs acquis et pour servir de modèles aux autres, avertissements ou blâmes par exemple pour les agents médiocres ou ayant une mauvaise volonté manifeste, etc.

Ces sanctions positives ou négatives devront faire l'objet d'une publicité suffisante.

e) instaurer une note d'ensemble du service et créer un lien indispensable

entre celle-ci et la note individuelle de chaque agent afin de coller avec la réalité, cultiver l'esprit de corps et la solidarité de groupe au sein de l'administration.

Cette mesure permettra de réduire quelque peu la complaisance observée dans la notation des agents.

Elle pourra aussi contribuer à corriger le phénomène de marginalisation ou d'indifférence qui tend à s'implanter dans certains milieux de travail.

f) Rendre surtout obligatoire la communication des résultats de l'évaluation à l'agent qui doit pouvoir en tirer des leçons pour l'avenir et de lui donner des possibilités de recours en cas de contestation de la note qui lui est attribuée.

La grande nouveauté qui intervient ici est :

g) La dynamisation des voies de recours et d'arbitrage en cas de contestation, par l'agent, de l'appréciation qui est faite de ses performances. L'agent permanent de l'Etat peut user des recours administratif et contentieux, le cas échéant, lorsqu'il conteste l'appréciation faite de ses prestations et la note qui lui aurait été attribuée.

À partir des évaluations et appréciations suivant la démarche ci-dessus décrite, les agents seront répartis dans les groupes d'appreciation qu'on appellera classes de performance. Il peut avoir par exemple les « bons », les « assez bons » et le groupe des « améliorés ». Suivant ces classes, des primes de performance seront attribuées pour l'année d'appreciation. Ces primes seront calculées directement sur le salaire de l'agent indépendamment du salaire indiciaire qui est calculé sur la base des avancements automatiques de l'agent.

Des études sont actuellement en cours pour déterminer le mode de fixation des critères d'appréciation des performances. À ces études sont associés différentes catégories d'agents et les syndicats de base des ministères et institutions de l'Etat. Les centrales syndicales et autres personnes ressources seront conviées aux séances de validation des travaux réalisés au niveau sectoriel. De même les grilles seront bien-tôt définies en complément de la loi récemment votée par la République nationale.

Il est bien entendu que, conformément au souhait des centrales syndicales, tout ce qui est relatif à la détermination du nombre de grades, d'échelles et d'échelons ainsi que le temps maximum à passer dans un grade, fera l'objet d'une loi que le gouvernement s'emploiera à faire voter dans les plus brefs délais précisera le ministre Batoko.

Au total, le nouveau mécanisme d'avancement au mérite qui, loin d'être considéré comme une victoire du gouvernement sur les travailleurs — selon le ministre Batoko —, n'est qu'un maillon de la longue chaîne du processus de réforme de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.

La mise en œuvre correcte, aussi bien dans ses objectifs généraux, spécifiques que dans son contenu, valorisera largement l'emploi qui devra être source d'épanouissement et d'auto-accomplissement pour son titulaire.

Guy Dosso-Yovo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

BIENTÔT UN SANCTUAIRE À LA GROTTE MARIALE D'ARIGBO DE DASSA-ZOUMÉ

(Suite de la première page)

pour livrer à l'assistance toute priante et fervente son homélie dont l'intégralité se trouve à la page 9 de la présente livraison.

Mais c'est à l'évêque du lieu, S. E. Mgr. Antoine Ganyé qu'est revenu le mot d'accueil ci-après à travers lequel il a fait l'historique du chemin parcouru et qui a abouti à la pose de cette première pierre du sanctuaire marial.

Et en fait de pierre, il importe de souligner que celle apportée de Rome, de la plus grande Basilique mariale du monde — celle dite « Santa Maria Maggiore » — par le Cardinal Gantin est associée à la pierre de notre terroir offerte par le roi de Dassa, sa majesté Oba Kotan II. Les deux pierres ainsi jumelées

fraternellement revêtissent à jamais le symbolisme réconfortant entre le plus ancien et le plus jeune sanctuaire marial du monde.

Dans l'espoir de nous retrouver un autre jour à une date à la discréption de Dieu le Père pour célébrer la bénédiction et la consécration du sanctuaire marial qui sera dédié à l'Immaculée Conception et dont les travaux démarrent en novembre 1998, unissons-nous au Cardinal Gantin pour rendre grâce au Tout-Puissant et le supplier. Le supplier pour qu'il conduise à bon terme cette construction, qu'il protège et défende de tout mal les bâtisseurs et tous les ouvriers, que l'œuvre ainsi entreprise aujourd'hui, serve à la construction de son royaume, et que dans la foi et la charité, nous soyons unis au Christ, la vraie pierre d'angle... ».

Guy Dosso-Yovo

MOT D'ACCUEIL DE S. E. MGR. ANTOINE GANYÉ, ÉVÊQUE DE DASSA-ZOUMÉ

Éminence, Cardinal Gantin.

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue dans notre pays natal, sur la terre hospitalière de Dassa-Zoumé, aux pieds de Notre-Dame de l'Immaculée Conception d'Arigbo.

Il vous souvient Éminence, quand nous étions à Rome en août 1995. Monseigneur Vieira et moi alors que nous venions d'être nommés, l'un pour Dassa-Zoumé et l'autre pour Djougou, la préoccupation majeure qui m'habitait était comment construire un Sanctuaire sur ces lieux où, chaque année, les fils et filles de nos pays et des pays environnants viennent en pèlerin honorer la Vierge Marie. Après réflexions, vous avez bien voulu partager ce souci compte tenu de l'appréhension du mauvais temps qui survient à tout moment pendant les mois de pluies dont le mois d'aout où se situe notre pèlerinage national.

Votre Éminence a daigné porter la nouvelle jusqu'à la personne de notre Saint-Père le Pape Jean-Paul II. Homme de dévotion légendaire pour la Vierge Marie, le Saint-Père n'a pas pu rester sourd à cet appel des chrétiens du Bénin dont vous avez été le digne interprète auprès de lui. Ainsi le Pape a été le tout premier à mettre à notre disposition une enveloppe importante tout en nous permettant encore une autre. Ce n'est pas tout.

Votre zèle, Éminence, pour la Mère de Jésus, a conduit vos pas jusqu'à solliciter la générosité de la Conférence épiscopale italienne et celle de vos amis dont une délégation vous accompagne dans ce deuxième pèlerinage que nous réalisons au Bénin après celui des 21, 22 et 23 aout passé. La Conférence épiscopale italienne, elle aussi, a volé à notre secours par une magnifique enveloppe. Vos amis également se sont manifestés positivement à notre endroit.

Cari amici del Cardinale Gantin, sono molto lieto di accogliervi nella questa diocesi in questo luogo dove la Madonna a scelto per implantare il suo Santuario. Sono anche grato a voi di essere venuti per la posa della Prima Pietra del Santuario della Madonna de l'Immacolata Concezione di Dassa-Zoumè. Viringrazio tutti per vostri aiuti perché questo Santuario sorga, cresca e sia finito per la gloria di Dio in onore della Vergine Maria e per la gioia di noi tutti. Vi auguro un buono viaggio e la gioia di ritrovare le vostre famiglie nella pace del Signore. Rimaniamo sempre in unione di preghiera nell'esperanza di ritrovarci a più presto. Grazie !

L'amour que vous avez pour votre pays, Éminence, a déclenché en vous cette explosion de joie et d'intérêt et vous amène aujourd'hui à poser la toute première pierre de l'Édifice Sacré qui sera dédié à l'Immaculée Conception.

Mais quelle pierre ? Une pierre qui date du 2ème siècle après Jésus-Christ et que vous êtes allé chercher vous-même à la Basilique « Santa Maria Maggiore » Sainte Marie Majeure de Rome et le Sanctuaire Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Dassa-Zoumè. Celle-ci vous sera offerte par le roi de Dassa-Zoumè Sa Majesté Oba Kotan II.

C'est elle qui, bénite, sera posée comme première pierre, jumelée avec une autre pierre de la montagne granitique de Dassa-Zoumè. Celle-ci vous sera offerte par le roi de Dassa-Zoumè Sa Majesté Oba Kotan II.

Je souhaiterais qu'à partir de cette bénédiction, un jumelage, mieux, une filiation soit établie entre la Basilique de Sainte Marie Majeure de Rome et le Sanctuaire Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Dassa-Zoumè.

Souvent la religiosité de l'homme béninois le pousse, lors des pèlerinages, à casser les pierres de la montagne qui a donné naissance à la grotte mariale pour en faire des objets de piété.

Pour éviter à la Pierre-Relique venue de Rome, une telle érosion humaine consacrée par la piété populaire, nous avons préféré incrusté ce cher héritage religieux dans le socle qui servira de support aux deux pierres, romaine et béninoise, qui deviendront bien vite une seule et unique pierre angulaire dans et par la même bénédiction.

Que votre Éminence nous excuse de vous avoir imposé, malgré nous, tant de dérangements.

Je conclus en vous disant que les chrétiens du Bénin et de nombreuses bonnes volontés ont manifesté leur joie et leurs encouragements à l'annonce de cette Bonne Nouvelle et sont prêts à apporter leurs contributions financières. Dieu leur en donne la force !

Merci Éminence ! Merci à l'importante délégation qui vous accompagne.

La Paix et la Miséricorde du Seigneur demeurent avec vous durant votre retour à Rome.



Façade principale du sanctuaire marial de la grotte d'Arigbo de Dassa-Zoumè.



Procession des deux pierres romaine et béninoise pour les donner au Cardinal Gantin en vue de leur bénédiction suivie de la pose. Dans le fond et à droite, sa majesté le roi Oba Kotan II.



S. Em. Bernardin Cardinal Gantin fixant sur le socle la première pierre du sanctuaire de la grotte d'Arigbo de Dassa-Zoumè.



L'évêque du lieu, S. E. Mgr. Antoine Ganyé donnant son coup de truelle à la pose de la première pierre du sanctuaire.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

HOMÉLIE DE SON ÉMINENCE BERNARDIN CARDINAL GANTIN

...Oui, désormais toutes les générations me diront bienheureuse.
Lc 1,48

1 — Dans son Cantique d'action de grâce, appelé le «Magnificat», ce souhait de Marie de Nazareth a toujours été considéré comme une grande et belle prophétie. Cette prophétie sera l'accomplissement de la Volonté de Dieu. Elle est demeurée chère au Coeur de l'Eglise Universelle depuis les premiers temps de l'Histoire de notre Salut. Elle est devenue une Réalité de paix et de joie dans le monde entier, près de tous les peuples de la terre.

Nous aussi, au Bénin, nous pouvons en porter témoignage, surtout en ce jour béni, à Dassa-Zoumé, au cœur de notre pays.

Nous voici rassemblés de nouveau, d'abord pour rendre gloire au Seigneur qui a accompli en sa divine Mère et par Elle des merveilles surprenantes.

2 — Je suis heureux de vous remercier, chers frères et sœurs, chers amis, d'être venus ou revenus, de près et de loin, quelques semaines seulement après notre pèlerinage marial national où se manifeste chaque fois le sommet de notre dévotion envers la Mère de Dieu.

Aux plus grands en responsabilité nationale ou locale comme aux plus humbles participants à la construction de la «chose publique», à vous tous, en somme, va mon salut le plus déférant et cordial. Une pensée fraternelle spéciale va, bien sûr, à nos frères et sœurs, les Protestants, qui ont tenu à s'associer à nous. Dassa doit être une terre exemplaire d'écuménisme.

3 — La pose de la première pierre d'un sanctuaire annonce l'édification d'un nouvel espace de foi et de prière. Elle annonce aussi un nouvel élan de ferveur et de solidarité humaine et chrétienne.

La cérémonie qui l'entoure ainsi que les paroles liturgiques qui l'accompagnent, et surtout votre présence personnelle, se révèlent comme une autre forme de prophétie de paix, de croissance et de coopération.

Dans le profil d'un tel édifice qui sortira de terre, simple, mais digne et honorable comme nous le souhaitons tous, nous entrevoys déjà comme un vaisseau qui spiritualisera la matière et offrira un cadre de rassemblement, de recueillement et deressoulement; donc lieu propice à l'accueil, à la réflexion, à l'échange, à l'approfondissement de la foi...

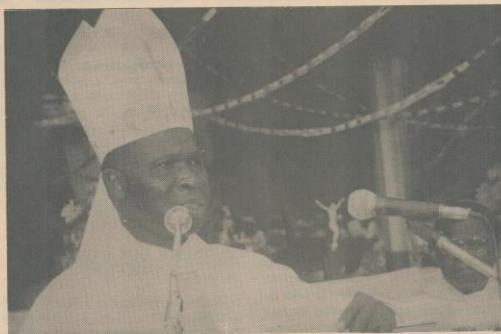
C'est de cela qu'a d'abord besoin notre cheminement d'hommes et de femmes pauvres, mais habités par de grandes ambitions: nous voulons ensemble édifier notre pays et notre Eglise, à tous points de vue, dans leur corps et dans leur âme, sur la base des valeurs spirituelles et morales, avec l'aide de Dieu et l'accompagnement de Marie.

4 — Dieu a choisi d'habiter parmi nous : c'est un mystère d'amour, auquel s'ajoute la présence de bonté, de protection et d'encouragement de Marie. Nous n'en sommes que plus remplis d'une profonde reconnaissance.

— Le devoir de la Reconnaissance ici, ce matin, sera, également, de notre part, celui du Souvenir, celui de la fidélité d'une mémoire filiale.

Car, grâce à Marie et par Elle, Dieu a fait, pour nous aussi de grandes et belles choses.

Nous pouvons, en effet, témoigner que nombreux de ceux et celles qui viennent ici, depuis 1954, en foyers sans cesse croissantes, pour prier Dieu, Le louer et Lui demander pardon, appartiennent bien à une très longue tradition mariale de l'Afrique en général, et du Bénin et des pays environnants, en particulier.



Cette tradition a été qualifiée et honorée par un culte spontané et profond, qui remonte aux tout premiers Missionnaires catholiques arrivés sur nos plages.

Pour que la grâce toute puissante de Dieu surabondât un jour sur les lieux-mêmes où le péché de l'homme contre l'homme avait abondé, la Providence a voulu que Marie, la première libérée de toute servitude, fût étrangement associée, dès le début, à l'annonce de l'Évangile de paix et de liberté, sur notre terre durement éprouvée.

Si vous allez à la Basilique de Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Ouidah, vousirez au seuil de son entrée sur une plaque historique le souvenir qui atteste depuis 1948, la présence tricentenaire de la mission mariale en notre pays.

Il y a donc très longtemps que notre génération proclame Marie bienheureuse sur les lèvres et dans le cœur. Nous avons donc de fixer notre attention sur la Parole prophétique de Marie «comme sur une lampe qui brille dans l'obscurité jusqu'à ce que paraisse le jour et que l'étoile du matin se lève dans nos cœurs» (I P. 19-21).

5 — L'année de grâce 1954, il faut le rappeler, s'inscrit dans l'histoire de l'Eglise Universelle comme la toute première année mariale proclamée par le Pape Pie XII. Ce décret marial immédiatement trouvé un vaste écho chez plusieurs endroits du monde. Le Bénin eut l'honneur de l'être, car c'est dans ce contexte et dans cet élan de la chrétienté entière, que Mgr Louis Parisot avec l'aide du Père Germain Bouchoux fit choix de ce lieu même où nous nous trouvions comme terre de pèlerinage national aux pieds de Notre-Dame de Lourdes. Celle-ci prit alors notre pays et ce rocher ancien de Dassa-Zoumé comme sa nouvelle terre d'adoption; le vocable bien local de «Notre-Dame d'Arigbowo» était né. Notre symbolique et prophétique lui aussi puisque c'est toute cette région, pour proclamer Marie bienheureuse, qui accueillit avec enthousiasme ce don spirituel de bénédiction venue du Ciel.

Bénie soit également aujourd'hui la mémoire des anciens de cette terre de Dassa, chrétiens et non chrétiens, chefs et villageois, qui ont alors entrevu dans ce signe posé sur nous une nouvelle preuve concrète de l'Amour de Dieu envers tout le pays.

Je souhaite ici vivement, avec notre Épiscopat et notre clergé ici présents, que les générations d'aujourd'hui et de demain puisent à jamais se souvenir des grâces de nos origines spirituelles en Dieu et en Marie.

C'est tout le monde qui est invité à regarder la Sainte Vierge comme notre meilleure alliée auprès du Seigneur. Sur notre vie quotidienne de pauvreté et de souffrance, de juste

aspiration à une existence plus humaine et plus décence, de souhait ardent d'unité fraternelle et nationale, le Visage maternel de Marie, appelée par toutes les générations «Reine de l'Humanité», ne peut être qu'un gage de paix, de consolation et de joie. Avec Marie, notre entente et notre concorde seront une grande force non pour détruire mais pour construire la paix, cette paix qui est tant désirée aujourd'hui sur notre terre africaine.

6 — Quant à nous, nous sommes fiers d'être de la génération de Mgr. Louis Parisot, héritier lui-même de nos premiers Pères dans la foi, semeurs courageux des heures héroïques du début de l'évangélisation, dans les années 1860-1890, bien avant le temps de la colonisation.

Un livre publié récemment par un ancien curé de Dassa-Zoumé, le Père Paul-Henry Dupuis, retrace avec précision l'un des premiers voyages d'exploration qui firent à l'intérieur du pays, d'Agooué jusqu'à Pira, les Missionnaires : Père Schenkel et Steinmetz. Signes des temps, ces pionniers de la Parole de Dieu ont été guidés, aidés et accompagnés par des équipes de nos généraux compatriotes, au cœur ouvert au don de Dieu même s'ils n'en savaient pas encore tout le précieux contenu.

À nos yeux, la cérémonie de ce jour est donc aussi une promesse de demeurer fidèle au passé et tout en exprimant notre immense gratitude pour le grand don de la foi de Marie, nous sommes invités à enfourcer dans la terre, à encadrer dans notre vie, «inculter» comme on dit aujourd'hui, la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ qui se propose, sans jamais s'imposer, à tout homme de bonne volonté.

C'est tout notre espace national qui, en ce sens, nous a déjà bien habitués, sur cette terre de Marie, à vénérer, à proclamer, à diffuser le Vrai Nom du Vrai Dieu, à l'ombre des nombreuses églises et sur les nouveaux haut-lieux de prière mariale un peu partout répandus : Ouidah, Cotonou, Porto-Novo, Nazingou, pour ne citer que les cathédrales de chez nous auxquelles il faudrait ajouter, du Sud au Nord, en chaque diocèse, des églises et centres mariaux comme Maria Tokpa, Allada, Azové, Tchanvédji, Côle, Savalou, Cotiakou dans l'Atacora, Bembéréké dans le Borgou et beaucoup d'autres.

Comme on le voit, la liste est longue et non encore terminée des étoiles tutélaires qui parsème la géographie mariale du Bénin.

Oui, toutes nos générations auront à proclamer Marie Bienheureuse, pour leur propre salut et pour leur profond bien humain et spirituel.

— Comment ne pas exprimer ici publiquement notre profond et filial merci au Pape

Jean-Paul II. Il nous a, en quelque sorte, dévancés ici par une bénédiction toute spéciale, puisque nous sommes porteurs de sa part du beau calice de la célébration en ce jour de la pose de la première pierre d'un sanctuaire marial à Dassa.

Ce calice, conçu et fabriqué pour annoncer le Grand Jubilé de l'An 2000, est marqué par la figure des douze Apôtres, disciples et messagers de l'Évangile en leur terre et fondements de l'Eglise dans le monde entier.

C'est aussi une sorte de prophétie qui est celle du Premier des Apôtres, dont l'encouragement à vivre et à partager notre foi, interpelle opportunément l'ensemble de notre Eglise, en cette heure importante de notre histoire.

Le successeur de Pierre a encore bien voulu concrétiser sa participation personnelle à notre projet en nous remettant le grand don d'un chèque important afin d'aider les travaux à démarrer rondement et allégrement. Ainsi, l'exemple vient de haut; car le Pape sait bien que la vie est chère aujourd'hui — les matériaux de construction aussi — spécialement dans nos pays pauvres qui n'en finissent pas de sortir d'une dévaluation qui nous a saignés aux quatre veines.

L'insigne encouragement du Saint-Père est donc un appel à notre propre et indispensable coopération. Je me rappelle ici la réflexion d'un de nos prêtres, qui me semble très pertinente : «Personne ne fera ou ne fera plus pour nous ce que nous ne nous donnons pas la peine de faire par nous-mêmes et pour nous-nous-mêmes...» P. Alphonse Quenum.

— La participation de chacun d'entre nous, si modeste soit-elle, est attendue et sera appréciée à sa valeur d'or, celle du cœur.

8 — La Conférence des Évêques d'Italie, dès la naissance et la connaissance du projet, s'en est généreusement portée partie prenante; et nous espérons que le Cardinal Camillo Ruini, président de cette Conférence et vicaire du Pape comme évêque de Rome, pourra répondre à notre invitation, et être des nôtres, le moment venu, pour bénir ou consacrer le futur sanctuaire de Dassa-Zoumé. Vers ce but est allé spontanément sa totale disponibilité morale et matérielle.

D'autre part, la confiance que mettent en nous, chers frères et sœurs, les évêques de notre pays, à commencer par celui de Dassa-Zoumé, Mgr. Antoine Ganyé, fer de lance de cet audacieux projet, est un acte renouvelé de l'amour de l'Eglise béninoise envers les Béninois.

9 — Avant de quitter Rome, en compagnie de nos amis italiens ici présents que je salue encore chaleureusement en votre nom et avec vous, j'ai fait également en votre nom, un pèlerinage obligé à la plus grande Basilique mariale du monde — celle dite de «Santa Maria Maggiore». De là j'ai rapporté une pierre antique, pièce historique authentifiée, qui sera associée à la pierre de notre terroir, un signe d'un jumelage fraternel qui revêtira à jamais le symbolisme réconfortant que vous devinez, entre le plus ancien et le plus jeune sanctuaire du monde, entre Rome et Dassa-Zoumé.

Nous ne sommes pas seuls: Marie est avec nous.

Nous sommes aimés de Dieu.

Et beaucoup de gens nous regardent et nous accompagnent dans le monde.

10 — Puissions-nous demeurer un peuple marial sur une terre mariale; peuple et terre de paix, de fraternité active et sereine; peuple et terre de foi, d'espérance et d'amour!

Amen.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

TROIS ÂMES CONSACRÉES AU SERVICE DES MALADES DANS L'ORDRE DE SAINT CAMILLE DE LELLIS

C'était le lundi 14 septembre 1998 à 16 heures dans la maison de formation des religieux camiliens sis à Ouidah, localité Oussé-Ségbanou. Dans une atmosphère de piété et d'action de grâce légèrement sanctonnée par une pluie de grâces, les frères Léon Elégberou, Joseph Gbédji et Marcel Sanouvi ont exprimé leur désir de se mettre au service des malades dans l'ordre de saint Camille de Lellis. Animée par les choristes jeunes de Saint-Paul de Tovè, la célébration a connu la présence des parents, amis, religieux, religieuses, prêtres (une vingtaine), et séminaristes de tous ordres confondus.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX : ABANDON À L'AMOUR DE DIEU POUR LE SERVICE DES MALADES

Ce lundi, et l'autel et le prédicateur principal Monseigneur Paul Kouassivi Vieira de tout rouge vêtu, rappelaient la célébration de l'exaltation de la Sainte Croix. L'hommel du prêtre qui célébrait la puissance de l'amour de Dieu et de ses fruits dans le cœur des hommes, en dit long : « La profession religieuse ne peut véritablement se comprendre que dans la lumière de l'amour. Un amour manifesté à son sommet dans l'abaissement du Fils de Dieu éclatant dans l'affacement de la Croix, triomphant dans le don de soi, dans les ténèbres de la tombe. C'est par

l'amour et dans l'amour que ce qui semblait un échec, une souffrance, une mort est devenu quelque chose d'aimable: la CROIX. Nous l'aimons parce qu'elle est l'expression d'un Amour... et parce que nous aussi nous aimons et voulons aimer à la manière de Dieu manifestée en Jésus. Nous acceptons de souffrir, de porter la Croix, de nous abaisser, de donner notre vie, de servir jusqu'au don de nous-mêmes. C'est aussi ce que nous célébrons aujourd'hui dans la profession religieuse de nos amis Léon, Marcel et Joseph. Car les vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté à la suite du Christ ne sont que l'expression de leur amour pour Dieu et pour leurs frères et sœurs en Dieu...»

L'évêque de Djougou, Mgr. Paul K. Vieira, ne saurait finir sans exhorter les heureux du jour à l'observance stricte et radicale des conseils évangéliques dans l'obéissance pour la gloire de Dieu et le salut des infirmes.

Comme pour faire mieux comprendre la parole de Dieu à toute l'assistance,

Suivi à cet engagement, ils ont reçu l'habit religieux avec la croix rouge en signe de leur consécration et de leur donation aux infirmes. Des mains de leur supérieur provincial, Léon, Joseph et Marcel ont reçu la constitution et les dispositions générales de l'ordre des serviteurs des malades. Par des acclamations et des accolades, ils ont été accueillis au sein de l'ordre de saint Camille de Lellis.

QU'EST-CE QUE L'ORDRE DES CAMILLIENS ?

Instituée par Camille de Lellis le 15 septembre 1582, la première communauté camillienne avait pour option : servir les malades avec passion, zèle et charité. En 1586, le Pape Sixte-Quint a approuvé ce désir des camiliens et leur a autorisé le port de la croix rouge sur la soutane et le manteau.

Cette première communauté est devenue, le 21 septembre 1591, un ordre religieux sous la proclamation du Pape Grégoire XIV. Son premier chapitre général a tenu ses assises dans la maison

mère, à Rome, du 24 avril au 13 mai 1596.

À cette occasion, la mission fondamentale des camiliens a été définie par l'article premier de la constitution par lequel : « L'ordre des serviteurs des malades, en tant que membre de l'Église, a reçu de Dieu, par son fondateur saint Camille, le don de rendre témoignage de l'inaltérable présence de la charité envers les malades. »

Leur présence en Afrique (Burkina Faso, Kenya, Madagascar, Tanzanie, Bénin) répond à l'exhortation du Christ : « Allez ! Guérissez les malades. »

Au Bénin, les pères et frères camiliens font resplendir leur charisme depuis le 4 mars 1973. Ils l'exercent à travers le service des malades à l'hôpital La-Croix de Zinvié et Saint-Camille de Dogbo, au dispensaire et au centre de traitement antilépreux de Davougon. Ils ont aussi la direction pastorale de la paroisse Saint-Jean-Évangéliste de Zinvié.

Dans l'archidiocèse de Cotonou, leur maison de formation se trouve à 11 kilomètres de Ouidah, localité Oussé-Ségbanou.

UNE FORMATION DE TOUT L'HOMME

Plusieurs étapes meublent la formation des futurs camiliens : une éducation humaine, spirituelle et intellectuelle résumée comme suit :

— 1 année de spiritualité;

— 3 années de postulat au cours desquelles le futur camillien apprend à connaître les diverses activités de la communauté;

— 1 année de noviciat : cette année marque le début de la vie camillienne. Le novice apprend au cours de ladite année à vivre la spiritualité de saint Camille. Elle est sanctionnée par l'émission des vœux temporaires et ceux définitifs trois ans plus tard.

A ces étapes, il convient d'ajouter :

— 2 années de philosophie et

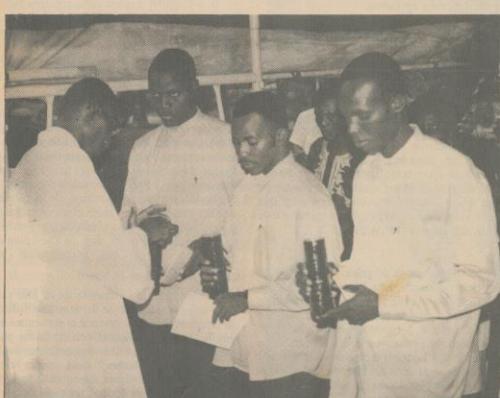
— 3 années de théologie pour les futurs pères camiliens.

Bienôt 25 ans donc que les pères et frères camiliens, serviteurs des malades, sont à l'œuvre au Bénin. Et c'est aujourd'hui que le Seigneur les gratifie des tout premiers prêtres autochtones, fils authentiques du Bénin.

Nous reviendrons sur cet événement d'action de grâce, de remerciement et de fidélité dans notre prochaine livraison.

Que nos soutiens spirituels et moraux accompagnent les 3 premiers prêtres camiliens béninois Raoul André Ayiou, Marius Jean-de-Dieu Yabi et Hubert Goudjinou.

Brice C. Ouinsou
Séminariste



Mgr. a su traduire en français et en italien la quintessence de sa prédication.

UN ENGAGEMENT UNE OFFRENDE DE VIE

Devant l'assemblée des chrétiens et sous le regard approbateur du supérieur provincial, le père Pietro Santoro, le pasteur de Djougou a, au nom de l'Église, recueilli les vœux qui, pieusement, jallaient des lèvres de Léon, Joseph et Marcel. Ils ont promis, à travers leurs vœux, de servir les malades, d'être lumière et réconfort pour ceux qui souffrent afin de les rendre libres et sincres.

Engagés à suivre les conseils évangéliques dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, les nouveaux camiliens ont offert leur vie à pratiquer la charité parfaite au service de Dieu et de l'Église en servant les malades jusqu'à la mort.



De gauche à droite les nouveaux profès : Joseph Gbédji, Marcel Sanouvi, Léon Elégberou.

REPONSE AU JEU LES MOTS SYNONYMES de la page 5

NOTOIRE
CLAIR

REPONSE AU JEU ROUE MISSAGÈRE de la page 5

En partant de la lettre U à droite, au niveau du bec de l'oiseau, on peut lire : « UN SAC VIDÉ NE SE TIENT PAS DROIT ».

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
P	A	L	I	N	O	D	I	E	S
A	L	E	V	I	N	M	U	E	
C	E	●	R	E	U	N	I	E	
4	T	R	I	E	E	●	E	T	●
5	O	T	E	S	●	A	R	E	N
6	L	E	S	S	I	V	●	A	R
7	E	R	E	L	I	C	R	I	
8	S	A	C	●	E	S	P	O	I
9	●	O	I	●	D	E	U	●	N
10	E	T	○	N	○	N	○	E	R

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

ENFIN MOINS DE VICTIMES DES MINES !

L'effort international de déminage, d'aide aux victimes et d'interdiction universelle des mines antipersonnel franchira dans les prochains mois le pas décisif que le monde entier appelle de tous ses vœux. En effet, le traité d'Ottawa y affirment entrera en vigueur le 1er mars 1999.

L'association Handicap International s'est investi particulièrement dans cette croisade pacifique. Elle a organisé, le samedi 26 septembre dernier à Paris une manifestation sur le thème : les "4èmes pyramides de chaussures contre les mines antipersonnel". A cette occasion, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont venus dresser les pyramides de chaussures pour marquer leur volonté de voir reculer la menace que font toujours peser 100 millions de mines sur les populations civiles des pays les plus pauvres.

Signé le 5 décembre dernier à Ottawa par 122 pays, il est ratifié depuis la mi-juillet par au moins 40 pays, dont la Suisse. "Enfin un espoir de salut pour des milliers de vies humaines !", annonce à Bruxelles "Handicap International", membre fondateur de la Campagne internationale contre les mines antipersonnel, qui fut couronnée en décembre dernier par le prix Nobel de la Paix.

Entre la ratification du 40ème pays signataire — en l'occurrence, le Burkina Faso et avant lui le Bénin — et la mise en application du traité, celui-ci prévoit une période de transition de six mois. Chacun a donc le temps de vérifier qu'il a bien compris la portée de l'interdiction qui englobe l'usage, le stockage, la production et le transport des mines antipersonnel.

RESTE À DÉMINER...

Quand on sait la lourdeur des procédures administratives, la ratification du traité par 40 pays n'a heureusement pas traîné, se

réjouit "Handicap International". Mais tout n'est pas fini, ajoute l'organisation spécialisée dans l'aide aux victimes des mines : les années à venir devront être mises à profit pour détruire les stocks de mines existantes (dans les quatre ans) et surtout pour déminer à grande échelle (dix ans sont prévus).

Jody Williams, la présidente de la Campagne internationale contre les mines, s'est dit elle-même surprise de la ratification assez rapide du traité. "Mais notre travail n'est pas fini, a-t-elle souligné. Quand un pays a signé le traité, il lui faut encore le ratifier, mais également se fier aux dispositions juridiques du traité. Signer un tel traité sans le ratifier, c'est manquer de respect et d'engagement", poursuit Jody Williams, qui se réfère aux 130 signatures actuelles du traité pour seulement 40 ratifications, même si ce dernier chiffre permet enfin l'entrée en vigueur du traité.

MAINTENIR LA VIGILANCE

Parmi les pays qui ont signé le traité, mais ne l'ont pas encore ratifié, figurent

l'Angola, le Sénégal et le Soudan, sur lesquels des rapports alarmants sont parvenus à "Handicap International". Ces rapports dénoncent l'usage qu'on y fait des mines antipersonnel, sans qu'on sache si les responsables sont les forces gouvernementales ou des opposants armés. C'est pourquoi l'association belge insiste : "Il est regrettable que des pays qui autorisent les États-Unis à placer des mines et qui ont signé le traité ne l'ont pas ratifié. Tolérer ainsi le placement des mines par les États-Unis, c'est déjà violer le traité !"

Seuls six pays de l'Union Européenne sur quinze ont ratifié le traité. Les organisations membres de la Campagne contre les mines ne sont donc pas près de relâcher la pression. "Handicap International" commence par se tourner vers le gouvernement belge pour lui demander d'interroger non seulement les pays qui n'ont toujours pas signé le traité d'Ottawa, mais également les grandes puissances, généralement hésitantes, parce que productrices, comme c'est le cas pour les États-Unis.

Dans le cadre de la Campagne internationale, les organisations membres se sont donné trois jours, du 15 au 18 septembre, pour réfléchir à la création d'un observatoire des mines qui, tirant parti des informations recueillies par les soins de ce réseau d'organisations, permettrait de contrôler une application stricte du traité d'Ottawa et, s'il le fallait, de porter plainte.

(apic/cip/pr)

NAPLES : LE MIRACLE DE SAINT JANVIER A BIEN EU LIEU

Le «miracle» du patron de Naples, saint Janvier s'est renouvelé le samedi 19 septembre dernier, dans la cathédrale. L'événement, plus attendu que les autres années, a été retransmis par tous les journaux télévisés italiens, et ressentie par l'opinion publique comme une preuve de l'innocence du cardinal Michele Giorgano, impliqué dans une affaire d'usure et de crédits illégaux.

Après le bruit soulevé par l'enquête du juge d'instruction de Lagonegro à l'encontre du cardinal Giordano, Naples attendait en quelque sorte le « verdict d'outre-tombe de saint Janvier. »

Une ampoule de verre conservée dans la cathédrale contenait en effet, selon la tradition, du sang coagulé de saint Janvier, évêque de Bénévent martyrisé en 305. Depuis plusieurs siècles, le sang se

LE NIGERIA EN CHEMIN VERS DES ÉLECTIONS LIBRES ET DÉMOCRATIQUES

« VOTRE VOTE EST VOTRE FORCE »

C'est en ces termes que des spots télévisés de la Commission électorale nationale (INEC) au Nigeria encourageaient le

liquéfaction lors de deux fêtes annuelles, et en particulier le 19 septembre, jour anniversaire du martyre de l'évêque. Selon la tradition populaire, le retard dans la liquéfaction ou la non-liquéfaction est un signe avant-coureur de quelque disgrâce.

Or cette année, les fidèles ont été frappés par la liquéfaction rapide du sang, dès les premières prières, alors que le cardinal Giordano présentait la relique à la vénération de l'assistance. La foule a éclaté en ovations lorsque le traditionnel mouchoir blanc tenu par l'un des témoins oculaires de la liquéfaction s'est élevé pour annoncer le renouvellement du «miracle».

(apic/med/mp)

dimanche 4 octobre 1998 devant la population du pays à voter.

Les opérations de mise à jour du registre des électeurs ont débuté le lundi 05 octobre 1998. Ceci dans la perspective des prochaines élections qui, à terme, rétabliront la démocratie au Nigeria en février 1999. C'est l'engagement pris par l'administration militaire du général Abubakar.

Le calendrier prévoit des élections municipales le 5 décembre prochain, l'élection des gouverneurs civils des 36 États de la fédération le 9 janvier 1999, l'élection de l'Assemblée nationale (bicamérale) le 20 février et l'élection présidentielle le 27 février.

Pour faciliter les opérations, 111.430 bureaux de vote seront installés dans tout le pays pour le premier rendez-vous électoral, les municipales du 05 décembre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

UN JOURNALISTE BÉNINOIS DISPARU À KINSHASA

Le propriétaire du journal "le point Congo" paraissant à Kinshasa est porté disparu depuis un mois.

Belmonde Magloire Missinhoun de nationalité béninoise et vivant depuis une trentaine d'années à Kinshasa, aurait eu une altercation le jour de sa disparition avec des éléments des forces de l'ordre à la suite d'un accident de circulation entre son véhicule et celui des soldats. L'accident s'est produit dans une artère du quartier de la Gombe, au centre de la capitale de la République démocratique du Congo.

Il n'a jamais regagné son domicile, et sa famille ainsi que ses proches collaborateurs demeurent dans l'incertitude la plus totale malgré leurs recherches et les investigations des services de sécurité et de la police congolaise. Mieux les demandes pressantes de l'ambassade du Bénin à Kinshasa sont restées vaines.

ONZE PAYS DANS LE COLLIMATEUR DE LA FAIM

Le mardi 6 Octobre dernier le rapport d'action contre la faim a été publié à Paris. Il dresse la liste des onze pays frappés par des famines qui ont eu lieu entre 97-98.

Ledit rapport n'a pas manqué de proposer des solutions pour en venir à bout de la famine dans les pays concernés. Il s'agit de : Sierra Leone, Liberia, Rwanda et Burundi, Soudan, Somalie, Afghanistan, Brésil, Niger, Corée du Nord et Birmanie.

UNE ANOMALIE UNIQUE AU MONDE

Une Vietnamiennne de 118 ans a le cœur mal placé dans sa cage thoracique. Ce qui expliquerait sa longévité indiquée de source médicale le jeudi 1er octobre dernier au Vietnam.

Mme le Thi Co vivant près de Ho Chi Minh - Ville au Sud, a le cœur à droite et le foie à gauche à indiqué M. Nguyen Ba Luong, médecin de l'hôpital Thon Mhat dans l'ancienne Saigon où la dame avait été soignée la semaine dernière.

La découverte de cette anomalie très rare au Vietnam comme dans le monde, a été faite grâce à une radiographie effectuée par ce médecin sur les organes internes de cette femme qui venait pour la première fois de sa vie à l'hôpital pour faire soigner une pneumonie.

TROIS CANDIDATS EN VUE
POUR LA PRÉSIDENTIELLE DE NOVEMBRE 1998 AU BURKINA FASO.

La Cour Suprême du Burkina Faso vient de valider et de publier, le samedi 03 octobre 1998, trois candidatures à la présidentielle du 15 novembre 1998.

Les trois candidats sont Ram Ouédraogo 48 ans, éditeur de profession et candidat du parti «Les Verts du Burkina», Blaise Compaoré, 47 ans, Président sortant, «militaire en disponibilité», candidat du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) et Frédéric Ferdinand Guirma, 67 ans, «ambassadeur à la retraite» et candidat du «bloc du refus du Rassemblement démocratique africain, une dissidence du RDA original».

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT**CULTURES D'EXPORTATION :
LA FILIÈRE CAJOU, C'EST TOUT BÉNÉFICE**

Ce fruit d'origine brésilienne se cultive dans plusieurs pays d'Afrique. Le Bénin, la Guinée, le Burkina Faso, le Mozambique, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire ou encore la Tanzanie en sont exportateurs. Destinataires : les industries alimentaires qui recherchent la noix grillée, mais aussi les manufactures de cosmétique et les laboratoires pharmaceutiques. L'Afrique qui exporte 100 000 tonnes de noix chaque année ne tirera le meilleur parti du cajou qu'en développant la transformation sur place. Un maillon qui manque encore à la chaîne.

«La culture du cajou, c'est tout bénéfice. Rien ne se perd, tout se vend», se félicite Pascal Houandjo, planteur béninois. Qu'ils soient mozambicains, tanzaniens ou guinéens, aucun des producteurs de cajou ne le démentira. Arbre fruitier d'origine brésilienne introduit en Afrique par les Portugais, le cajou ou anacardier présente plus d'un atout. Son fruit est comestible. La noix qui surmonte le fruit est une friandise connue dans le monde entier. Grillée, elle s'apprécie comme apéritif. Broyée, elle sert d'ingrédient dans la chocolaterie. Pressée, la même noix délivre une huile utilisée par les industries cosmétiques (huiles de massage, crèmes solaires, baume pour les lèvres). Les extraits chimiques recherchés en pharmacologie sont utilisés pour soigner le diabète, soulager le rhumatisme et abaisser le taux de cholestérol dans le sang. De plus, ajoutent des experts de la FAO, l'anacardier est une excellente parade à l'érosion dans les régions abusivement déboisées. C'est que l'arbre résiste bien aux fortes chaleurs, et pousse assez facilement, même à l'état sauvage. Dans de bonnes conditions de culture, on peut en obtenir des récoltes de la troisième, voire la deuxième année. À raison de 15 kg de fruits par arbuste, sur une durée moyenne de 20 à 30 ans, cette culture a de quoi séduire les agriculteurs.

UNE CULTURE LONGTEMPS NÉGLIGÉE

Longtemps négligé, le cajou connaît depuis quelques années un regain d'intérêt dans de nombreux pays. C'est le cas en

Guinée Bissau où il a désormais supplanti l'arachide, se hissant au premier rang des cultures d'exportation : 17 000 tonnes exportées en 1993, mais près de 50 000 tonnes en 1997. Même phénomène au Burkina Faso, où le cajou, autrefois culture d'appoint, est devenu la cinquième culture agricole d'exportation derrière le coton, l'arachide, le sésame et le karité. Au Bénin, la production de noix de cajou a pratiquement quintuplé en trois ans, passant de 3 500 tonnes en 1993 à 15 500 tonnes en 1996. Même phénomène au Mozambique (4 000 tonnes de noix par an), où des programmes gouvernementaux de relance sont en cours. D'autant que la demande internationale ne cesse d'augmenter. Selon certaines estimations, la demande dépassera le milliard de tonnes à l'horizon 2 000. L'Inde, premier producteur mondial devant le Brésil est aussi le premier client des producteurs africains de cajou. Ceux-ci se contentent, dans la plupart des cas, d'exporter la noix brute ou séchée, mais non transformée. Ce faisant, ils perdent l'essentiel de la valeur ajoutée générée par le commerce international. D'après une estimation révélée par le CTA (Centre technique agricole), émanation de la coopération ACP-UE, les pays africains producteurs de cajou perdent environ 100 millions de dollars par an, faute de transformer les noix sur place.

Paradoxalement, les quelques unités industrielles qui avaient été mises en place dans certains pays dans les années 60 et 70 ont fermé leurs portes. Au Bénin, une usine créée à Parakou dans le Nord est désaffectée depuis 1997 pour cause de mauvaise gestion. Au Mozambique, c'est la guerre civile

qui a empêché l'approvisionnement de l'usine laissée par la colonisation portugaise. Se pose aussi le problème de la qualité des noix. Pressés par les acheteurs indiens, pakistanais et malaisiens qui écumant les campagnes africaines, beaucoup de producteurs récoltent prématièrement les fruits, mettant sur le marché des noix de moindre qualité.

Des technologies simples existent, qui permettent la mise en valeur du produit de l'anacardier. En le pressant, on peut obtenir des boissons rafraîchissantes ou de sirop. Un projet développé au Vietnam par la coopération canadienne a débouché sur la création d'une usine de jus de fruit «exotique» qui exporte sa production. Plusieurs gouvernements africains sont demandeurs d'une assistance similaire. Du reste, certaines populations ont déjà mis au point des méthodes traditionnelles d'extraction. En Guinée Bissau, l'alcool de cajou est une boisson très populaire.

Le traitement industriel de la noix s'avère un peu plus complexe et relativement coûteux. Une unité d'une capacité de 5 000 tonnes revient à 2,5 millions de dollars soit environ 1 500 millions de F CFA, selon une étude de l'Ivoirien Touré Gaooussou, président de la Sodira (Société pour le développement industriel de la région d'Abidjan), fervent défenseur de l'industrialisation de la filière. On peut néanmoins acquérir des unités de plus petite capacité, moins automatisées à moindre coût. À condition de faire massivement appel à la main d'œuvre, notamment en matière de lavage, de tri et d'ensachage des noix. De tels équipements, capables de traiter 2 000 à 3 000 tonnes seraient accessibles à partir de 500 000 dollars soit environ 300 millions de F CFA. C'est cette solution qui serait retenue par les entrepreneurs africains intéressés par la filière.

Yolande Kouamé

**CE QU'IL SERAIT BON
QUE VOUS SACHIEZ**

◆ Selon le rapport mondial sur le développement humain 1998, le revenu annuel par habitant au Bénin est estimé à 360 dollars US, soit environ 216.000 F CFA.

◆ A peine 41% de la population béninoise dispose d'un équipement sanitaire et il y a un médecin pour près de 20.000 habitants.

◆ L'espérance de vie au Bénin est de 54 ans alors que la moyenne mondiale est de 62,8 ans.

◆ La Banque mondiale a offert au Bénin une somme de 126.000 dollars (environ 75 millions de F CFA) dans le cadre d'un projet d'appui à la moralisation de la vie publique.

◆ L'aide financière déboursée par le Fonds monétaire international (FMI) a atteint, au cours de l'exercice 97-98 (terminé le 30 avril 1998), le montant record de 25,6 milliards de dollars, soit environ 15.360 milliards de F CFA, contre 6,6 milliards de dollars soit environ 3.960 milliards de F CFA en 96-97. C'est ce qu'indique le rapport annuel du Fonds monétaire publié le mois dernier.

◆ Pour prévenir une catastrophe financière en Corée de 1997 et éviter une crise encore plus grave du système financier global, le FMI a dû allouer à ce pays un crédit de 20,9 milliards de dollars (environ 12.540 milliards de F CFA). Dujamais vu depuis la création en 1944 du FMI et de la Banque mondiale.

◆ Les exportations françaises vers le Burkina Faso ont connu une hausse de 13,2% en 1997 par rapport à l'année précédente alors que les importations de produits burkinabé étaient également en hausse de 19,1%.

◆ Le Nigeria, principal producteur de pétrole du Golfe de Guinée, détient tous les records en matière de corruption. L'organisation non gouvernementale Transparency International, qui s'est spécialisée sur le sujet et dont le siège est en Allemagne, place le géant d'Afrique de l'Ouest en tête des pays corrompus, dans sa dernière étude publiée en 1997.

◆ Parmi les pays occidentaux, l'Italie, avec la célèbre opération «mains propres» a donné le ton pour la lutte contre la corruption : depuis 1992, il y a eu près de 3000 renvois en jugement. Plus de 4000 personnes ont été poursuivies dans des affaires de corruption et 670 condamnées.

◆ Fin 1996, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution engageant les États à lutter contre la corruption d'agents publics étrangers. En décembre 1997, les pays de l'OCDE ont conclu une convention qui pose le principe de sanctions pénales contre les corrupteurs, c'est-à-dire des entreprises qui conviennent un agent public étranger, homme politique, fonctionnaire ou magistrat, dans les transactions commerciales internationales, pour obtenir ou conserver un marché.

**LA
BOUTEILLE MAGIQUE »
QUI PURIFIE L'EAU**

Les ruraux qui boivent directement l'eau des rivières et des fleuves peuvent utiliser une technique toute simple pour tuer les microbes : peindre à moitié en noir une bouteille d'eau filtrée et l'exposer au soleil.

La consommation de l'eau des rivières et des fleuves expose les villageois à des maladies comme le choléra et la diarrhée. Pour combattre ces fléaux, le Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût (Crepa-Togo) propose aux ruraux une technique simple pour obtenir de l'eau potable. C'est le procédé dit de «désinfection de l'eau par exposition aux rayons solaires».

On prend une bouteille vide d'eau minérale ou de n'importe quelle boisson gazeuse en plastique. On passe sur la moitié de sa surface, dans le sens de la longueur, une peinture à l'huile noire. Cette couleur a la propriété d'absorber les rayons du soleil. On peut aussi acheter la bouteille toute prête pour 100 F CFA. On remplit entièrement la bouteille de cette eau et on l'expose au soleil sur le toit d'une maison pendant trois à quatre heures. C'est la partie non peinte qui reçoit directement les rayons solaires. À une température de 60 à 70 degrés, beaucoup de microbes contenus dans l'eau sont tués. Le risque est donc moins grand pour les populations. Selon une étude du laboratoire de microbiologie de l'Université de Lomé réalisée en

1997, «100% de réduction des microbes initialement contenue dans l'eau de surface a été enregistrée».

Kossi Akana, un paysan du sud-Togo, se réjouit : «Depuis que ma famille a recours à cette technique, mes enfants souffrent moins de maux de ventre. Cela m'évite des frais médicaux». Traditionnellement, pour rendre l'eau potable, les villageois la font bouillir. «Avant, on gaspillait assez de bois de feu pour tuer les microbes. Mais aujourd'hui, on peut partir aux champs en exposant nos bouteilles. Le soleil fait le reste. C'est simple et efficace», témoigne Kokou Kpogli, paysan à Atti-Apedokô, un petit village situé à 55 km au nord-est de Lomé.

Des animateurs ont été formés pour collecter et peindre des bouteilles qui sont mises en vente. Certains ménages se plaignent de leur «coût élevé», qui les empêche d'en acquérir en nombre suffisant. «Il s'agit d'obtenir de l'eau de boisson et non de l'eau pour se laver ou faire la vaisselle ou la lessive. La méthode n'est conseillée que pour obtenir de l'eau de boisson», rappelle Fatou Salami, le directeur du Crepa-Togo. Pour l'heure, cette expérience ne concerne que trois villages de la région côtière. Elle sera étendue à tout le pays à partir de 1999.

Honoré Yaovi Tchalam Blao (Syfa - Togo)